



récupération part vente maison parents après décès

Par **lena12**, le **01/05/2010** à **13:29**

Bonjour,

Quatre ans après le décès de mon père, mère a vendu la maison pour se racheter un appartement. Deux de mes soeurs ont sollicité leur part, moi non. Aujourd'hui, 5 ans après et en instance de divorce, ma mère me propose de me redonner ma part. Est-ce possible? Son montant est-il le même qu'à la date de la vente de la maison ou est-il susceptible d'avoir été réévalué en fonction des tendances du marché de l'immobilier? merci de vos réponses.

Par **dobaimmo**, le **01/05/2010** à **14:13**

l'appartement a t'il été racheté uniquement au nom de votre mère ou au nom de votre mère et des enfants lui ayant laissé leurs parts ?

Par **lena12**, le **02/05/2010** à **00:18**

Merci de votre réponse...

Ma soeur aînée et moi-même, qui lui avons laissé notre part, avons effectivement signé avec elle lors de l'achat de l'appartement. Si j'ai bien compris les propos du notaire, nous pourrions donc prétendre, au décès de notre mère (que j'espère le plus tard possible, bien sûr) à 30% chacune de la valeur de l'appartement, alors que nos deux autres soeurs hériteront de 20%. Mais cela ne me dit pas, si, à l'heure d'aujourd'hui, la part de la succession de mon père , que me propose ma mère, est indexée sur la valeur actuelle de son appartement, ou sur la valeur de la vente de la maison, il y a 4 ans. Ces éléments vous permettent-ils de me répondre?

Par **dobaimmo**, le **02/05/2010** à **08:29**

vous avez racheté un morceau de l'appartement avec elle visiblement. Donc si elle veut vous rembourser, il faut qu'elle rachete votre part d'appartement (frais d'achat) au prix du marché (valeur actuelle de l'appartement)
cordialement